

Spécial COVID-19

La Mairie vous informe des mesures prises sur la commune pour faire face à la pandémie du COVID-19 et pendant la durée du confinement.

Information à la population

Le site internet de la commune www.spay.fr, ainsi que les panneaux numériques sont mis à jour très régulièrement, pour vous informer des dispositions prises sur la commune. Pour ceux qui n'ont pas internet, vous pouvez appeler la mairie au 02 43 21 16 33.

Mairie

La mairie est fermée au public, mais le service administratif reste joignable au 02 43 21 16 33 aux heures habituelles d'ouverture et par mail à mairie-accueil@ville-spay.fr

Afin d'assurer la continuité du service public, les agents du service administratif sont présents aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie. L'accueil physique des usagers se limitera aux urgences.

État civil

Le service reste ouvert pour les naissances et les décès. Les mariages, les pacs et les parrainages civils sont reportés.

Accueil d'enfants

Depuis le 23 mars, un accueil d'enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise est mis en place tous les jours. L'encadrement sur le temps périscolaire est assuré par les agents communaux du service périscolaire et animation et l'encadrement sur le temps scolaire par des enseignants de l'école maternelle et élémentaire. Pendant les vacances scolaires d'avril, l'accueil de ces

enfants sera assuré par la CDC du Val de Sarthe sur Roëzé-sur-Sarthe.

Personnes vulnérables

Nous avons activé dès le début du confinement le plan d'urgence sanitaire pour les personnes vulnérables. Les personnes inscrites sur ce plan et les adhérents de Générations Mouvement ont été appelées conjointement par la Mairie et par Générations Mouvement afin de leur venir en aide.

Si vous avez besoin d'aide (pour un déplacement urgent, pour vos courses, ...) et que vous n'avez pas la possibilité de faire appel à votre famille ou voisins, contacter la Mairie.

Inscriptions aux écoles pour l'année scolaire 2020 /2021

Une inscription est obligatoire pour les enfants quittant la grande section pour le CP, pour une 1^{ère} rentrée en maternelle ou pour une 1^{ère} rentrée en élémentaire (déménagement). La fiche de pré-inscription est téléchargeable sur www.spay.fr ou à demander par téléphone au 02 43 21 16 33. Une fois remplie, il faut la retourner à mairie-garderie@ville-spay.fr ou en mairie dès que possible.

Fermeture jusqu'à nouvel ordre :

- ▶ De tous les bâtiments communaux : l'accès aux salles et gymnase sont interdits au public et aux associations,
- ▶ De tous les sites : city stade, les stades de

football, terrains de tennis, terrains de pétanque, cabanes à livres, base de loisirs du Houssay

- ▶ Du cimetière (sauf pour les sépultures). Les services communaux se chargeront de retirer les fleurs fanées sur les tombes pendant la période du confinement.
- ▶ Des déchetteries du Val de Sarthe

Domaine du Houssay

L'accueil est fermé au public mais reste joignable au 02 43 21 16 58 aux heures habituelles d'ouverture ou par mail à camping-spay@wanadoo.fr. Le site est fermé au public. La pêche est interdite.

Déplacements

En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf dans les cas dérogatoires et uniquement à condition d'être munis d'une attestation. Respectez le confinement. Pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'imprimer chez eux une attestation de déplacements dérogatoires, la Mairie dépose régulièrement des attestations chez les commerçants ouverts sur la commune.

Commerces ouverts sur la commune

Le 8 à Huit et relais de La Poste, la boulangerie Le chant de la Fournée (à suivre sur facebook), la Boucherie Cadieu, la pharmacie, le café de la gare (vente de tabacs et jeux), le restaurant / traiteur Le Prélondon (à suivre sur facebook) pour de la vente à emporter, le GAEC Bio avenir (à suivre sur facebook).

Les médecins

Depuis début mars, 2 médecins sur Spay à votre service :

Consultations Isabelle Berder :
les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h30, le mercredi de 9h à 12h, le samedi de 9h à 11h.

Consultations Anne-Lise Raby :
les mardi, mercredi, jeudi de 9 h à 12h15 et 14h15 à 18h30.

Déchets

Le ramassage des ordures ménagères est maintenu aux conditions habituelles, ainsi que le tri sélectif. Les agents du service technique effectuent un nettoyage des Points d'Apports Volontaires (PAV), plusieurs fois par semaine. Il est regrettable de constater des incivilités et des dépôts sauvages en grande quantité. Nous appelons au civisme et respect de tous afin de ne pas déposer de déchet sauvage au PAV. Vous devez conserver à votre domicile les déchets verts, les gravats... Les bennes à vêtements ne sont pas vidées pendant le confinement.

Éclairage public

Pendant le confinement, l'éclairage public est éteint sur toute la commune.

Le banquet des aînés

Le banquet des aînés prévu le 25 avril prochain est annulé. La décision de son report à une date ultérieure sera prise par le CCAS quand il pourra se réunir.

Gouvernance de la Commune

Le 15 mars 2020, 23 conseillers municipaux ont été élus au 1er tour. La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie du covid-19 du 22/03/2020 prévoit le report de la prise d'effet du mandat. En effet, le conseil municipal prévu le 20 mars 2020 pour l'élection du Maire et des adjoints n'a pas pu se réunir. Ainsi, le conseil municipal élu en 2014 est prorogé jusqu'à la prise de fonction du nouveau conseil.

Merci à tous nos soignants locaux, aux entreprises spayennes qui nous ont fournis quelques masques, aux spayens qui ont proposé leur aide et aux agents communaux.

**Période difficile, patience à toutes et à tous. Je compte sur vous pour respecter les règles de confinement.
Prenez soin de vous.**

Jean-Yves AVIGNON